



24e PRIX DU PRODUCTEUR FRANÇAIS DE TÉLÉVISION

Un nouveau site internet dédié
à la présentation des sociétés en lice
Ouverture des votes en ligne le 5 février

La **24^{ème} édition du Prix du producteur français de télévision** se déroulera le **lundi 26 mars 2018 au Trianon et à L'Elysée Montmartre** à Paris. **Trois prix** seront remis pour récompenser le professionnalisme d'une société de production dans chacune des catégories **Animation, Documentaire et Fiction**.

1000 professionnels sont attendus au Trianon à partir de 19h30 pour découvrir les noms des lauréats de cette 24^{ème} édition. La soirée de remise des prix sera suivie d'un cocktail dînatoire à L'Elysée Montmartre.

Lors de cette même soirée seront également remis les **Prix export de TV France International**.

Créé en 1994 par la Commission Télévision de la **PROCIREP** (société de gestion de droits et d'aide à la production cinématographique et audiovisuelle), le **Prix du producteur français de télévision** entend **valoriser le métier de producteur audiovisuel et ainsi contribuer à mieux faire connaître ce maillon essentiel de la création télévisuelle**.

• les trois prix

Trois prix honorifiques, décernés par un **jury professionnel** récompenseront un producteur ou une société de production au titre de son activité sur l'année écoulée, parmi les **15 sociétés nommées** :

- le **Prix du producteur de télévision** dans la catégorie **Animation**
- le **Prix du producteur de télévision** dans la catégorie **Documentaire**
- le **Prix du producteur de télévision** dans la catégorie **Fiction**

• 900 producteurs appelés à voter pour la présélection des sociétés nommées du 5 au 21 février 2018

Depuis l'an dernier, la PROCIREP a mis en place un **collège de votants**, appelé à **voter en ligne à partir du lundi 5 février jusqu'au mercredi 21 février 2018**.

Pour la première fois cette année, un **nouveau site internet dédié** au *Prix du producteur français de télévision* présentera la **liste des 327 sociétés éligibles** ainsi que leurs CV, consultables en ligne ou téléchargeables en PDF :

www.procirep-prix-du-producteur-liste-eligibles.fr

Parmi ces sociétés, **55 sont en lice pour le Prix du producteur d'Animation, 68 pour le Prix du producteur de Fiction et 219 pour le Prix du producteur du Documentaire** (certaines sociétés étant en lice sur deux catégories).

Les sociétés éligibles pour le **Prix du producteur français de télévision** sont les sociétés de production françaises ayant bénéficié d'une aide de la Commission Télévision au titre de l'Animation, du Documentaire (production et développement) et de la Fiction au cours de l'année 2017, ainsi que celles soutenues au titre du développement en Animation et en Fiction au cours de l'année 2016. Les lauréats des trois années précédentes ne sont pas éligibles.

Le collège de votants (« Académie PROCIREP ») est constitué d'une part, des sociétés de production françaises ayant bénéficié d'une aide de la Commission Télévision au cours des trois dernières années, et d'autre part, des sociétés de production françaises ayant bénéficié de droits Copie Privée France reversés par la PROCIREP au titre d'une oeuvre d'Animation, de Documentaire-reportage ou de Fiction au cours de cette même période de trois ans.

Les 900 sociétés membres de l'Académie PROCIREP, recevront à partir du 5 février 2018 un message électronique leur proposant de voter en ligne sur le site dédié.

Chaque votant sera informé du Collège (Animation, Documentaire ou Fiction) dont il relève, et disposera de trois voix qu'il devra affecter à trois sociétés éligibles différentes relevant de la catégorie de son Collège d'appartenance.

Les 4 sociétés relevant du collège Animation, les 6 sociétés relevant du collège Documentaire et les 5 sociétés relevant du collège Fiction, ayant recueilli le plus de voix, ainsi que les éventuels ex-aequo, constitueront la liste des sociétés nommées pour le **Prix du producteur français de télévision 2018**.

• le jury final

Un **jury final** en cours de constitution, composé de 15 représentants du secteur de la création audiovisuelle dans toute sa diversité (les 3 producteurs lauréats de l'édition 2017, ainsi que 3 auteurs, 3 diffuseurs et 3 responsables de sélection de festivals intervenant dans chacun des différents genres, 1 comédien) dont **Caroline Roussel** et **Blanche Guichou**, productrices et respectivement Présidente et Vice-Présidente de la Commission Télévision de la PROCIREP, se réunira le **26 mars 2018** pour départager les sociétés en lice et attribuer les trois prix, qui seront décernés le soir même lors de la cérémonie au Trianon.

Les critères de présélection et d'appréciation du jury final porteront sur la politique de développement de la société et la ligne éditoriale des producteurs concernés, avec une attention particulière sur un à trois « programmes phares » qu'il est demandé aux candidats de mettre en avant.

Le précédent **Prix du producteur français de télévision** a été décerné en 2017 à **TANT MIEUX PROD** dans la catégorie **Animation**, à la **COMPAGNIE DES PHARES ET BALISES (CPB)** dans la catégorie **Documentaire**, à **KWAI** dans la catégorie **Fiction**.

Retrouvez le Prix du producteur français de télévision sur www.procirep-prix-du-producteur-liste-eligibles.fr
contact presse : **Christophe Kerambrun** 06 26 54 28 97 - christophe@bluehelium.com



[prixduproducteurfrancaisdeTV](https://www.instagram.com/prixduproducteurfrancaisdeTV)



[prix.du.producteur](https://www.facebook.com/prix.du.producteur)